



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2002-MC-2246

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 444007

DOSSIER N^o : 17235

Objet : Maxxcom Inc.
Demande de visa de modification

Vu la demande présentée le 10 juillet 2002;
vu les articles 14 et 27 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'Instruction générale Q-28;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef de Service du financement des sociétés octroie le :

visa pour la modification n^o 1 du 9 juillet 2002 du prospectus du 31 mai 2002 concernant le placement des droits de souscription et d'actions ordinaires.

Cette modification vise à inclure certains renseignements additionnels sous la rubrique « Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation – Trimestre terminé le 31 mars 2002 comparativement au trimestre terminé le 31 mars 2001 – Résultats d'exploitation » afin de refléter l'adoption par la société des nouvelles recommandations publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la comptabilisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels.

Fait à Montréal, le 12 juillet 2002.

Le chef de Service du financement des
sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

MR/lb